

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILLERE

L'an deux mille vingt le 23 juin à 18 Heures, le Conseil municipal de Billère s'est réuni en visioconférence via l'application Zoom, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LALANNE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 16 juin 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16 juin 2020.

Etaient présents : M. LALANNE. M. JACOTTIN. Mme MATHIEU-LESCLAUX. M. CHAVIGNE. Mme PINTO. M. OCHEM. Mme FRANCO. M. MAZODIER. Mme RAYNEAU-PILLER. M. NASSIEU-MAUPAS. M. MONTAUT. M. CABANES. M. DUMONT. M. BALMORI. M. COLLET. Mme LAHERRERE-SOUVIRAA. M. MAUBOULES. Mme FERRER. Mme LOURAU. Mme DE BOISSEZON. Mme GARCIA-ORCAJADA. M. TALAALOUT. Mme WEISS. M. BAYSSAC. Mme LABOURET. Mme AUCLAIR. M. LESCHIUTTA. Mme FLOUS. M. FRETAY. Mme FLEURY BONNE. Mme BOGNARD.

S'étaient fait représenter : M. RIBETTE (qui a donné procuration à M. FRETAY).

Absentes excusées : Mme FOURCADE.

A été nommé secrétaire : M. JACOTTIN

### SEANCE DU MARDI 23 JUIN 2020

NOMBRE DE MEMBRES			VOTE
AFFERENTS	PRESENTS	QUI ONT PRIS PART AU VOTE	Unanimité (Pour : 32)
33	31	32	

N° 2020.06.29

### **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DETR – AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX SUR LA PLACE JULES GOIS**

RAPPORTEUR : Monsieur NASSIEU-MAUPAS

La place Jules Gois située sur le haut de la commune de Billère possède une aire de jeux qu'il est nécessaire de réhabiliter au vu de la fréquentation de cet espace qui accueille de nombreuses animations et un marché de plein air le samedi matin.

Une démarche de participation citoyenne a été engagée afin de proposer des équipements adaptés aux attentes des utilisateurs de l'aire des jeux et des espaces publics attenants.

La zone à réhabiliter s'étend sur environ 1 200 m<sup>2</sup> et comprend une aire de jeux pour enfants, des espaces verts et un espace pour les boulistes.

Les aménagements envisagés comprennent

- La fourniture et la mise en place de jeux (balançoire, trampoline, structure d'agilité, modules musicaux et tactiles et revêtement en sol souple).
- La reprise des espaces verts
- La mise en place d'un parcours d'équilibre en structure de traverses bois et rondins
- La réadaptation de l'espace des boulistes
- Le repositionnement du mobilier urbain et l'optimisation du stationnement avec aménagement de places PMR.

Le montant total de cette opération s'élève à 69 566 € H.T

Le plan de financement est le suivant :

Collectivité	Montant HT	%
Etat (DETR)	27 826 €	40%
Commune – autofinancement	41 740 €	60%
<b>TOTAL</b>	<b>69 566 €</b>	<b>100%</b>

Le Conseil municipal invité à délibérer

**APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les financeurs correspondants ;

**AUTORISE** le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à BILLERE, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

1. Recours administratif gracieux auprès des services de la Ville de Billère
2. Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau